

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

---

LIBÉRATION IMMÉDIATE DE BOUALEM SANSAL - (N° 914)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AE19

présenté par

M. Fuchs

-----

### ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 34 :

« Invite le Gouvernement de la République française ainsi que la Commission européenne à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'État de droit et les libertés fondamentales dans leurs échanges avec l'Algérie, en s'appuyant sur une coopération constructive et un dialogue respectueux des engagements mutuels ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rouvrir la possibilité d'un dialogue efficace pour obtenir une amélioration de l'État de droit en Algérie par un dialogue avec la France et l'Union européenne.